

TARIFS 2018

Votre tarif sera calculé en fonction de votre quotient familial CAF. Lors de l'inscription le versement d'un acompte de 30% minimum vous sera demandé ainsi qu'une adhésion annuelle de 5 € à la Ligue de l'Enseignement.

TARIF SEMAINE			
Quotients		Cagny	Extérieurs
A < 620	5 ½ journées	18	22
	5 Journées sans repas	28	32
	5 Journées avec repas	48	52
B De 621 à 1017	5 ½ journées	20	24
	5 Journées sans repas	30	34
	5 Journées avec repas	50	54
C > 1018	5 ½ journées	22	26
	5 Journées sans repas	32	36
	5 Journées avec repas	52	56

Contact; Gaëtan Bonjour, coordinateur enfance/jeunesse
 Impasse des écoles, 14630 Cagny. Tel : 06 76 58 45 42
gaetan.bonjour@laliguenormandie.org
 Facebook; Local jeunes Cagny



ESPACE LOISIRS LOCAL JEUNES 10-17 ANS DE CAGNY

DU LUNDI 26 FÉVRIER AU
 VENDREDI 9 MARS 2018

Passerelle Centre de Loisirs
 Du 5 au 9 mars
 accueil des enfants dès 8 ans





SEJOUR CENTER PARCS

DU 26 FÉVRIER AU 2 MARS 2018

DU 5 AU 9 MARS 2018

SPORTS
CHARACTERS

SOIREE
A THEME

ACTIVITES
SPORTIVES

ATELIER
CREATIF

D'autres activités seront proposées
selon les envies des jeunes

OUVERTURE DE LA STRUCTURE :

Du 26 février au 9 mars 2018

Horaire de 9h30 à 18h00

Accueil du matin 9h30 – 10h00

Accueil de 14h00 à 14h30 pour les jeunes qui ne mangent pas à la cantine

Accueil du soir 17h00 – 18h00

A la structure de Loisirs de Cagny impasse des écoles 14630 Cagny

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUE DE NOS STRUCTURES :

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté
- Faciliter l'accès aux loisirs pour tous
- Favoriser l'implication des enfants dans l'organisation dans leurs temps de loisirs

PASSERELLE

Ouverture de l'Espace Loisirs aux 8-12 ans du centre de Loisirs
du 2 au 5 mars 2018

MODALITE D'INSCRIPTION :

L'inscription de votre enfant sera effective lorsque l'intégralité des documents sera fournie :

- Fiche d'inscription
- Fiche Sanitaire
- Adhésion de 5 €
- Règlement de 30% d'acompte

Permanences d'inscriptions tous les mercredis à la structure Jeunesse de
8 h 30 à 18 h 00 ou sur rendez-vous